

# Santé au travail des entrepreneurs : Bilan du dispositif Amarok e-Santé

juin  
2021

## Introduction

### Lancement du dispositif Amarok e-Santé

Issu d'une collaboration entre les SPSTI d'Occitanie et l'association Amarok, il permet l'évaluation de la santé au travail à partir des événements de vie permettant de dépister un risque d'épuisement professionnel.

## La méthodologie repose sur :

- ✓ le point sur la diffusion du dispositif
- ✓ les résultats concrets du dépistage
- ✓ la présentation des évolutions du dispositif
- ✓ les analyses exploratoires de la Balance des Stresseurs et Satisfacteurs Entrepreneuriaux (BSSE)

A cet effet **2989 réponses de dirigeants ont été analysées** (logiciel Stat 17,0)



## Les résultats

Mars  
2023

En terme de participation



**56 SPSTI** participent



Le ratio questionnaires remplis / accompagnement augmente

**2022 : 5%    2023 : 6%**



**10000**

Dirigeants ont complété la BSSE



**3000** Echelles d'épuisement



**600** Propositions de prise en charge

### Au niveau développement

- ✓ Recueil du sexe du dirigeant
- ✓ Du secteur d'activité de son entreprise
- ✓ Adaptation de la BSSE au monde agricole.

## Analyse factorielle



Les analyses exploratoires du questionnaire privilégient une **solution à 3 facteurs** :

- ✓ 1 qui réunit l'ensemble des satisfacteurs
- ✓ 1 qui regroupe les stresseurs en lien avec la situation économique de l'entreprise
- ✓ 1 qui traduit des difficultés relationnelles

## Discussion des résultats et conclusion

### Franc succès du dispositif qui répond :

- ✓ à un vrai besoin de santé au travail
- ✓ à une nouvelle mission des SPSTI.
- ✓ aux besoins des SPSTI et des Dirigeants :
  - simplicité et facilité de mise en œuvre,
  - pertinence des questions (satisfacteurs +++),
  - adaptabilité aux caractéristiques du SPSTI,
  - effectivité du dépistage
  - système de reporting avec statistiques en temps réel

En outre il bénéficie d'un contexte réglementaire favorable

Il pourrait devenir un vrai outil de pilotage pour les SPSTI (comparaisons sectorielles ou entre territoires, tendances évolutives...)

Par ailleurs, il permet de développer une réflexion pionnière sur les facteurs pathogènes et salutogènes de travailleurs non soumis au lien de subordination lié à l'exécution d'un contrat de travail.



Michel Niezborala, Médecin du travail, Prevaly, Présanse Occitanie  
Karine Flahaut, Directrice Générale, ASMT 65, Présanse Occitanie  
Olivia Coupé, interne en médecine du travail, CHU de Toulouse

Olivier Torres, Professeur à l'Université de Montpellier (MRM – Labex Entreprendre)